

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Médaille du Travail.

Enquête de commodo et incommodo.

Enquête de commodo et incommodo.

ECHOS ET NOUVELLES :

Remise de Médailles du Travail.

Société de Conférences. — Savorgnan de Brazza, par le R. P. Pimolé.

LA VIE ARTISTIQUE :

Concerts.

VARIÉTÉS :

Novembre, par Marcel France.

AVIS & COMMUNIQUÉS**Médaille du Travail**

Les personnes se trouvant dans les conditions fixées par l'Ordonnance Souveraine du 6 décembre 1924 pour obtenir la Médaille du Travail, sont informées que toute demande de proposition doit être envoyée au Ministère d'Etat, avant le 10 décembre 1933.

Enquête de Commodo et Incommodo

Le Maire de la Ville de Monaco a l'honneur d'informer les habitants qu'une demande a été faite par M. Louis Vèran, à l'effet d'être autorisé à aménager une chambre froide au sous-sol de l'immeuble qu'il possède à la Place d'Armes.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours, à compter d'aujourd'hui 22 novembre courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de cette installation, sont invitées à prendre connaissance du dossier et à soumettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Monaco, le 22 novembre 1933.

Le Maire :

LOUIS AURÉGLIA.

Enquête de Commodo et Incommodo

Le Maire de la Ville de Monaco a l'honneur d'informer les habitants qu'une demande a été faite par M^{me} Rosa di Rosa, à l'effet d'être autorisée à remplacer un moteur existant dans le local qu'elle occupe au n° 3 de la rue de la Turbie, par un moteur électrique de puissance supérieure.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours, à compter d'aujourd'hui 22 novembre courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de ce moteur, sont invi-

tées à prendre connaissance du dossier et à soumettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Monaco, le 22 novembre 1933.

Le Maire :

LOUIS AURÉGLIA.

ECHOS & NOUVELLES

Samedi dernier à 10 h. $\frac{1}{2}$, dans la Nouvelle Salle de Musique du Casino, S. Exc. le Ministre d'Etat a procédé à la remise des Médailles du Travail aux employés de la Société des Bains de Mer, en présence du Commandant Sarlat, représentant M. René Léon, entouré de tous les Chefs de Service.

S. Exc. M. Bouilloux-Lafont était accompagné de M. Hanne, Secrétaire en Chef du Ministère d'Etat, et de M. Ch. Palmaro, Commissaire du Gouvernement.

Des allocutions ont été prononcées par le Commandant Sarlat et par le Ministre d'Etat.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

La série des conférences du mercredi soir a été brillamment inaugurée par le R. P. Pimolé, notre Africain convaincu, qui a voulu, pour cette occasion, glorifier le grand colonial Savorgnan de Brazza.

Pierre Savorgnan de Brazza naquit à Castel-Gandolfo, près de Rome, en 1852. Italien d'origine, il vint finir ses études en France et entra à l'École Navale en 1868-1870. Il se fit naturaliser Français en 1874, après un premier séjour sur les côtes du Gabon.

De 1875 à 1877, il remonta le cours de l'Ogooué ; grâce au concours du roi Rénoké, il gagna la rivière Alima sans se rendre compte qu'elle était un affluent du Congo. L'hostilité des indigènes et le dénuement de la mission dont il était le chef responsable l'obligèrent à retourner.

Il ne se découragea pas ; il revint en France, plaider sa cause auprès de Jules Ferry, alors premier ministre, et obtint du Gouvernement français tous pouvoirs pour mettre la région congolaise sous l'autorité de la France.

En Afrique, il refit le même chemin et parvint chez le roi Makoko, dont les états bordent les rives du Congo. Très habilement, il obtint du roi nègre un traité en bonne et due forme, plaçant toute la région sous le protectorat de la France. Il fonda à N'Foa, plus tard Brazzaville, un poste, laissa à la garde du drapeau le fameux sergent Malamine et revint en France, où les Chambres ratifièrent les traités conclus. Ce fut la naissance du Congo Français.

Ses voyages organisèrent la colonie qui, aujourd'hui, porte le nom d'Afrique Equatoriale Française, enquêtèrent sur les fameux scandales du Congo, que des campagnes de presse avaient exa-

gérés. Miné par les fièvres et les soucis, il dut être rapatrié. On dut le débarquer à Dakar, où il mourut en 1905.

Sur son tombeau, au cimetière d'Alger, de pieuses mains ont gravé cette magnifique épitaphe : « Ci-gît Brazza. Sa mémoire est pure de sang humain ».

Avec Brazza, le conférencier glorifia cette pléiade de héros : Noël Ballay, de Chavannes, Dolisie, Nizon, le commandant Cordier et tant d'autres qui furent, avec leur chef, les fondateurs de notre Congo Français.

Cette magnifique conférence a passionné l'auditoire nombreux qui écoutait la parole vibrante du R. P. Pimolé. Des applaudissements enthousiastes ont salué sa péroraison si touchante. Ce fut une belle et agréable soirée.

LA VIE ARTISTIQUE**DANS LES CONCERTS**

Désormais, *Concerts Classiques et Modernes, Galas et Festivals* ne seront plus dirigés, ainsi qu'ils l'ont été, cinq saisons de suite — et avec quelle souveraine maîtrise ! — par M. Paul Paray, assurément l'un des premiers, sinon le premier, des chefs d'orchestre français de l'heure présente.

Sans chercher à savoir, ce qui n'est point notre affaire, pourquoi M. Paul Paray a abandonné le poste où il brilla d'un si vif éclat, nous ne pouvons que regretter la disparition d'un chef de talent si complet et si parfait, jouissant d'une réputation aussi justifiée qu'universelle et qui fit bénéficier les dilettantes, habitués des *Concerts de Monte-Carlo*, d'exécutions supérieurement artistiques, exquisement sensibles, magistralement grandioses, et de nature à défier toute critique.

Mais puisque M. Paul Paray n'est plus maintenant, ici, qu'un éblouissant souvenir, et qu'après tout, l'on ne peut éternellement déplorer que ce qui fut ne soit plus, occupons-nous du présent.

Au Concert du mercredi 15 novembre, le public eut l'occasion d'applaudir, comme il sait applaudir, le premier de la série des chefs d'orchestre qui doivent brandir le bâton de commandement au cours des prochains mois. Car il paraît que pour remplacer un Paul Paray, il ne faut pas moins de douze batteurs de mesures. Douze ! Exactement le nombre des grands Dieux de l'Olympe.

Donc, mercredi, c'est à M. Henri Rabaud qu'échut l'honneur d'ouvrir le feu des bravos et des ovations.

M. Henri Rabaud, de qui il n'y a plus à célébrer les hauts mérites, est actuellement l'un des plus appréciés et des plus renommés musiciens de l'École française. Compositeur solidement doué et de noble race, applaudi au théâtre et au concert, Membre de l'Institut, Directeur du Conservatoire de musique et de déclamation, rien ne manque à sa gloire.

En dépit des places qu'il occupe et des honneurs qui l'accablent, c'est surtout la qualité de compositeur qu'il faut considérer chez M. Rabaud.

Dès son principal ouvrage de début au théâtre, *la Fille de Roland*, tragédie musicale en 4 actes-représentée en 1904, à l'Opéra-Comique, M. Rabaud prouva qu'il était un musicien de qualité excessivement sérieuse, très maître de sa science et de son vouloir, en possession d'une indéniable personnalité et, à n'en pas douter, capable de l'imposer. Sa musique, aux tendances élevées, loyale, ne

VARIÉTÉS

NOVEMBRE

disant que ce qu'elle veut, et le disant sans exagérations, ni boursofflures, sa musique d'une robustesse, non parfois exempte d'austérité, n'est à aucun moment d'un intérêt restreint.

Si l'importante partition de la *Fille de Roland*, judicieusement équilibrée et pondérée, se tenait à l'écart de toute nouveauté tapageuse et n'affectait nul mépris pour la formule de l'opéra, ancienne manière, elle avait l'avantage de contenir des pages de fière venue, d'un juste et émouvant sentiment, animées d'un fort souffle dramatique, dans lesquelles se rencontraient l'éloquente expression et la déclamation large et belle, telles, entre autres, la « déclamation de Ganelon » et la « rencontre de Charlemagne et de Ganelon », pages qu'il est difficile d'entendre sans être violemment impressionné. A l'apparition de la *Fille de Roland* l'enthousiasme ne dépassa pas les bornes de la plus sincère estime. On eût voulu alors que M. Rabaud se fût montré plus audacieux... On eût voulu et ceci et cela, oubliant qu'on ne doit exiger des compositeurs que ce qu'ils veulent ou peuvent donner.

J'approuve cependant que chacun ait ses dieux
Qu'il les serve à sa modé et sans peur de le faire.

Dans *Marouf*, œuvre pittoresquement colorée, d'un mouvement amusant, de verve soutenue, où la fantaisie, soigneusement maîtrisée, ne s'en va jamais à la vanvole, M. Rabaud découvrit la souplesse d'un talent mûri et fertile en ressources. C'est la réussite de cette composition adroitement scénique, joliment originale et d'une musicalité d'un prix inestimable qui classa M. Rabaud au plus enviable rang parmi les compositeurs du pays français, pour l'instant dans le plein de l'activité productrice.

Est-il besoin de rappeler que les ouvrages *Symphoniques* de M. Rabaud, dont la *Procession nocturne* n'est pas l'un des moindres, ne le cèdent pas en valeur musicale, en attrait et en curiosité aux ouvrages écrits par lui pour le théâtre ? Revenons au dernier *Festival de musique française*.

Ce *Festival*, à ne considérer que les morceaux inscrits au programme, (exception faite pour la *Symphonie n° 2 en Mi mineur* de M. Rabaud), ne se différencie guère des nombreux *Festivals de musique française* que dirigèrent précédemment et Léon Jehin et Paul Paray. Preuve que, s'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, il est plutôt rare qu'il en soit d'autre sorte dans les Concerts.

Au reste, qui sait si ce n'est pas, en répétant, ressassant les auditions des mêmes *Ouvertures, Symphonies, Poèmes symphoniques, Œuvres diverses* et *Fragments de chefs-d'œuvre* destinés à la scène, que l'on court la meilleure chance d'en rendre plus familières aux gens féru de musique, les multiples, raffinées et magistrales beautés ?

Et puis, saurait-on jamais montrer trop de déférence pour des habitudes rendues augustes par le temps ?

Au *Festival* du 15 novembre, on entendit successivement la *Symphonie n° 2 en Mi mineur* de M. Rabaud, *Nocturnes* de Debussy, *l'Apprenti Sorcier* de Dukas, la *Rapsodie Norvégienne* de Lalo. Ces œuvres (sauf la *Symphonie*), continuellement jouées à Monte-Carlo, et, ce, depuis des années, permirent à M. Rabaud de se tailler un succès des plus considérables. Ce n'est pas trop s'avancer que de proclamer que l'illustre Membre de l'Institut dirigea l'orchestre comme un musicien de son ordre et un artiste de sa classe peut diriger un orchestre, c'est-à-dire avec une très docte, très sûre et très magnifique autorité. Sa *Symphonie*, si fournie de musique, d'un maître travail orchestral et de couleur dramatique accusée, est un ouvrage amplement développé et du plus beau caractère. Depuis *l'Allegro moderato*, où grondent des rafales faisant songer aux sinistres coups de vent du *Roi des Aulnes* de Schubert, en passant par *l'Andante* aux grâces feutrées et par les babillardes, vives et tant délicates joliesse instrumentales de *l'Allegro vivace*, jusqu'à *l'Allegro final*, tout empreint d'énergie et donnant une grandiose conclusion à la *Symphonie*, on est accaparé et séduit. Quoiqu'on en ait, on subit la forte empreinte du talent du musicien. Cette *Symphonie*, digne de figurer en bonne place aux répertoires des Concerts, bénéficia, avec la *Rapsodie Norvégienne* de Lalo, d'une exécution touchant de très près à la perfection.

Le triomphe remporté, le mercredi 15 novembre, par l'éminent Directeur du Conservatoire de Paris ne dépassa cependant pas les proportions de celui qu'il remporta, deux jours plus tard, au *Concert Beethoven-Wagner*. En cette séance, une fois de plus, les auditeurs eurent l'heur de se délecter aux incomparables splendeurs de la *Symphonie n° 3* (héroïque), de la *Scène du Venusberg* du *Tannhauser*, du *Prélude du 3^{me} acte de Tristan et Yseult*, des *Murmures de la Forêt* de *Siegfried* et de *l'Ouverture des Maîtres Chanteurs*. Et ce fut, pour tous, une joie à nulle autre pareille de retrouver et d'acclamer ces toujours chères et admirables connaissances.

A. C.

Au temps où l'année romaine commençait en mars, novembre était le neuvième mois ; de là son nom qu'il a conservé bien que son ordre numérique dans le calendrier se soit modifié.

Il était placé sous l'égide de Diane et chez les Romains on y célébrait, parmi diverses autres fêtes, les Neptunales qui offraient cette étrange particularité qu'à la date où elles avaient lieu, on plaçait des lits dans les temples afin de permettre aux fidèles d'y prendre leur repos en l'honneur des dieux.

Dans l'ancienne Egypte et plus tard en Grèce, une fête funèbre était donnée en l'honneur des trépassés. Peut-être est-ce là que nous avons pris la coutume de rappeler le souvenir de nos morts le jour de la Toussaint et le lendemain. Cependant elle ne remonte qu'au sixième siècle puisque c'est en 608 que fut instituée la Toussaint par le pape Boniface IV. Quant à la fête des Morts, elle ne date que de l'an 998 et fut décidée à l'approche de l'an mil et de la fin du monde.

Novembre compte encore diverses fêtes populaires : d'abord, le 3, la Saint-Hubert, patron des chasseurs. Au bon vieux temps, ce jour-là, on disait dans toutes les paroisses une messe solennelle. Le roi, accompagné de toute sa famille et de la cour, assistait à celle qui avait lieu au palais et au cours de laquelle on sonnait de la trompe. Le commandant des chasses tenait le cierge, le premier piqueur donnait le pain bénit. Puis on allait ensuite chasser le cerf.

Il y a encore la Saint-Martin qui nous rend un passager été ; la Sainte-Catherine, fête des jeunes filles ; la Sainte-Cécile, patronne des musiciens, et puis enfin la Saint-Léonard, qui est — Dieu nous pardonne ! — patron des voleurs et des prisonniers. La légende prétend, en effet, qu'il les aimait, les délivrait et les convertissait ensuite.

Il n'est pas douteux que les malfaiteurs respectent la mémoire du bon saint, mais les honnêtes gens du Limousin célèbrent sa fête, chaque année, en grande cérémonie. A cette occasion, des cavaliers brisent à coups de maillet un mannequin appelé « Quintaine » dont les bonnes femmes, les jeunes gens et ceux qui redoutent la foudre ramassent précieusement les éclats, les premières parce que ce talisman fera pondre leurs poules, les seconds parce qu'il les fera marier dans l'année et les autres, enfin, parce qu'il les préservera du feu du ciel.

Quelles sont les influences de novembre sur le caractère des gens ? Ceux qui naîtront du 3 au 12 seront bavards, indiscrets, intelligents, doués d'une bonne mémoire, trop portés à se fier aux paroles des autres ; du 13 au 22, ils seront déterminés, ambitieux, tenaces ; du 23 à la fin du mois, bavards, gaffeurs, indisciplinés, rancuniers.

Voyons, à présent, quelques vieux dictons relatifs au mois. Ils s'appliquent surtout à la Toussaint, à la Saint-Martin et à la Sainte-Catherine.

Quelle Toussaint,
Quel Noël
Pâques au pareil.

Si l'hiver va son chemin,
Il commence à la Saint-Martin.

A Saint-Martin
Sème ton grain.

Lune en croissant à Saint-Martin,
Hiver mou et pluvieux.

Pleine lune à Saint-Martin,
La neige fera son plein.

A Sainte-Catherine,
Tout bois prend racine.

Quand, en Novembre il a tonné,
L'hiver est avorté,

En Novembre, s'il tonne,
L'année est bonne.

Disons un mot de la chasse et de la pêche en novembre. Les influences de la lune pour la chasse sont les mêmes qu'en octobre. C'est le moment des grands passages d'alouettes et la chasse au miroir donne de bons résultats. La gelée blanche permet encore de tirer quelques perdrix au chien d'arrêt si on a le soin de les chercher dès le lever du soleil. Les faisans s'égarer davantage encore qu'en octobre ; par les grands vents on peut tirer les vanneaux à bonne portée. Les lièvres quittent le bois et se gisent aux alentours dans les terrains abrités.

La pêche est assez médiocre pendant le mois et on n'a guère chance que de prendre le brochet et la perche. La perche se pêchera au vif, au ver de fumier ou au porte-bois ; le brochet également au vif à trente centimètres de fond. Choisissez, de préférence, les journées ensoleillées ; à cette condition, vous aurez encore la chance de prendre quelques chevesnes ou gardons.

En terminant, nous rappellerons certains faits historiques qui se sont placés en novembre :

C'est du 18 novembre 1307 que date la légende d'après laquelle Guillaume Tell aurait abattu la pomme placée sur la tête de son fils. Cette légende bien connue est d'autant plus suspecte que rien ne prouve l'existence de Guillaume Tell et que les véritables fondateurs de la liberté helvétique sont trois paysans nommés Melchthal, Stauffacher et Vatherfust qui seraient sans doute plus populaires si leurs noms étaient d'une prononciation plus facile.

A la même date, en 1418, se tint le concile de Saltsbourg où l'on confirma les anciens statuts de l'Eglise dont un article ajouté ordonnait aux hommes juifs de porter un bonnet à cornes et aux femmes juives une clochette sonnante à leur ceinture.

Le premier usage du café en France date du 19 novembre 1669. Le 22 novembre 1789 fut décrétée la confiscation des biens du clergé ; le calendrier républicain date du 24 novembre 1799 (18 brumaire an VIII), Bonaparte renversa le Directoire et établit le Consulat.

Le 7 novembre 1852, le Sénat composé par le prince-président Louis Napoléon proposa le rétablissement de l'Empire.

MARCEL FRANCE.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

Suivant ordonnance de M. le Président du Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, en date du quatorze novembre mil neuf cent trente-trois, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, rendue en suite d'une requête à lui présentée le douze novembre mil neuf cent trente-trois, la dame Joséphine ROA, épouse du sieur François-Augustin BONGIOVANNI, demeurant à Monte-Carlo, 22, boule-

yard Princesse-Charlotte, ayant M^e Lambert pour avocat-défenseur, a été autorisée à former contre le dit sieur Bongiovanni, son mari, sa demande en séparation de biens.

Pour extrait certifié conforme dressé en exécution de l'article 820 du Code de Procédure Civile.

Monaco, le quinze novembre mil neuf cent trente-trois.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

AVIS

Les créanciers opposants de la dame Florence POWELL sont invités à se réunir, au Palais de Justice, à Monaco, le mercredi 29 novembre 1933, à 10 heures du matin, pour se régler amiablement sur la distribution de la somme de 25.000 francs provenant de l'adjudication du fonds de commerce exploité à Monte-Carlo, avenue Saint-Laurent, connu sous le nom de Louis, dépendant de la faillite de la dame Florence Powell.

Monaco, le 18 novembre 1933.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

AVIS

Les créanciers opposants des dames Pia et Clara ANGRISONI sont invités à se réunir, au Palais de Justice, à Monaco, le 29 novembre 1933, à 10 heures du matin, pour se régler amiablement sur la distribution de la somme de 5.443 fr. 35 provenant de la vente aux enchères publiques des objets mobiliers saisis à l'encontre des dames Angrisoni.

Monaco, le 18 novembre 1933.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

AVIS

Les créanciers opposants des époux LANDAU sont invités à se réunir, au Palais de Justice, à Monaco, le 29 novembre 1933, à 10 heures du matin, pour se régler amiablement sur la distribution de la somme de 23.771 fr. 05 provenant de la vente aux enchères publiques des objets mobiliers saisis à l'encontre des époux Landau.

Monaco, le 18 novembre 1933.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

AVIS

Les créanciers opposants du sieur William CARLISLE sont invités à se réunir, au Palais de Justice, à Monaco, le 29 novembre 1933, à 10 heures du matin, pour se régler amiablement sur la distribution de la somme de 99.998 fr. 50 provenant de la cession du cabinet dentaire exploité à Monte-Carlo, 18, boulevard des Moulins, par le sieur William Carlisle.

Monaco, le 18 novembre 1933.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

AVIS

Les créanciers de la liquidation judiciaire SERVRANCHX sont invités à assister à la réunion qui aura lieu le 29 novembre 1933, à 10 h. 15, au Palais de Justice, à Monaco, pour entendre les propositions de concordat et en délibérer.

Monaco, le 21 novembre 1933.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

AVIS

Les créanciers de la faillite, FAGUET sont invités à se présenter, le 29 novembre 1933, à 10 h. 30, au Palais de Justice, à Monaco, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat et, en cas d'union, pour y être consultés sur les faits de la gestion ainsi que sur le maintien ou le remplacement du syndic et y donner en outre leur avis sur la question de savoir si un secours pourra être accordé à la faillite.

Monaco, le 21 novembre 1933.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

AVIS

Les créanciers de la liquidation judiciaire MORELLI et CERUTTI sont informés que la clôture de la vérification des créances aura lieu au Palais de Justice, à Monaco, le 29 novembre 1933, à 10 h. 45, et sont invités à remettre, soit au liquidateur, M. Orecchia, soit au Greffe Général, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

Premier Avis

M. Joseph ARRIGO a vendu à M. Célestin GAZZONI, demeurant 8, impasse Castelleretto, Monaco, une voiture automobile, taxi n° 97.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au domicile de l'acquéreur.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO,
Docteur en Droit, Notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e A. Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le dix-huit novembre mil neuf cent trente-trois, M. Antoine ORECCHIA, syndic de la faillite de M. Pierre ANDRÉ, demeurant à Monte-Carlo, boulevard Princesse-Charlotte, a cédé à M. Louis DUCARTERON, directeur d'Agence, et M^{me} Pauline AMANN, son épouse, demeurant à Monte-Carlo, 25, boulevard Princesse-Charlotte, le fonds de commerce d'Agence, sise à Monte-Carlo, 25, boulevard Princesse-Charlotte, dépendant de la faillite du dit M. André.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire à Monaco, dans le délai de dix jours à compter de la date de la deuxième insertion.

Monaco, le 23 novembre 1933.

(Signé :) A. SETTIMO.

AGENCE BRÉMOND
5, Boulevard des Moulins - Monte-Carlo

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Suivant acte sous seings privés en date, à Monte-Carlo, du 21 novembre 1933, enregistré, M. Jean MUSSIO, chirurgien-dentiste, demeurant à Monaco, a cédé à M. Léon BOIS, architecte et propriétaire à Monte-Carlo, le fonds de commerce de meublé composé de quatre appartements, qu'il exploitait au n° 2 de l'avenue Saint-Laurent à Monte-Carlo.

Les créanciers de M. Mussio, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de cession au domicile élu : Agence

Brémond, à Monte-Carlo, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 23 novembre 1933.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO
(Mont-de-Piété)

VENTE

Il sera procédé le mercredi 6 Décembre 1933, au siège social, 15, avenue des Fleurs, Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant la deuxième quinzaine de Septembre 1932, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux et objets divers.

ALIMENTATION DU SUD-EST

Siège Social : Square Théodore-Gastaud, Monaco.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le samedi 9 décembre 1933, au siège social, à 15 h. 30.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport des Commissaires aux Comptes ;
- 3° Inventaire, Bilan et Compte de « Profits et Pertes » arrêtés au 30 juin 1933 ; approbation des comptes, s'il y a lieu, et quitus à qui de droit ;
- 4° Fixation du dividende ;
- 5° Quitus définitif à un Administrateur démissionnaire ;
- 6° Election d'un Administrateur à la suite de l'expiration du mandat confié à l'un d'eux ;
- 7° Autorisation aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires avec la Société ;
- 8° Tirage au sort de 50 Obligations à amortir le 1^{er} juillet 1934 ;
- 9° Nomination de trois Commissaires aux Comptes pour l'exercice 1933-1934 et fixation de leur rétribution.

Le Conseil d'Administration.

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e)

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

PARIS-LYON EN 5 H. 25

Le P.-L.-M., qui avait été jusqu'ici moins soucieux des grandes vitesses que d'autres réseaux, paraît aujourd'hui chercher à rattraper le temps perdu.

Il met en marche, depuis le 8 octobre, un train rapide Pullmann qui abat les 512 kilomètres séparant Paris de Lyon, en 5 h. 25, soit à une vitesse commerciale de 95 kilomètres à l'heure.

L'an dernier, le train le plus rapide mettait encore 5 h. 58 pour effectuer ce trajet.

Ce nouveau rapide constitue l'amorce du Côte-d'Azur-Pullmann qui circulera, à partir du 15 décembre, entre Paris et Menton, comme précédemment. Mais le trajet Paris-Nice sera parcouru en 12 h. 25 au lieu de 13 h. 30 l'an dernier.

La vitesse commerciale sera ainsi portée à 88 km.-heure, résultat très remarquable sur un trajet de 1.085 kilomètres, dont le tracé est hérissé de nombreuses difficultés.



LA DÉCORATION DU PALAIS PRINCIER

Une des nombreuses œuvres d'art qu'on peut admirer dans les grands appartements du Palais de Monaco : la Toilette de Vénus, par F. Lemoine.



GUERIR

LES OREILLONS

Pourquoi ce nom d'oreillons? Il vient d'une erreur anatomique de nos ancêtres qui attribuaient la déformation du visage dans cette maladie, à une adénite des oreilles. En réalité, la maladie porte sur les glandes salivaires parotidiennes situées au-dessous et en avant des oreilles et aussi, souvent sur les glandes sous-maxillaires, situées sur le rebord de la mâchoire.

Les oreillons sévissent en hiver, et atteignent surtout les enfants âgés de plus de deux ans et les adultes âgés de quarante ans.

La contagion se fait directement par les malades eux-mêmes, porteurs de germes dans leur salive. La période d'incubation dure environ 21 jours. L'enfant se plaint de douleur à l'oreille, de maux de tête légers; il n'a pas d'appétit, il est malade, courbaturé, mais il fait très peu de température. Les glandes parotidiennes se tuméfient et la figure de l'enfant devient « en poire ».

Mamans, ne vous effrayez pas, les oreillons sont la seule maladie dont on ne meure pas, mais attention aux complications du côté des testicules ou des ovaires.

Lisez donc dans le numéro du 1^{er} novembre de « GUERIR », la grande revue de vulgarisation médicale et scientifique, le remarquable article publié sur ce sujet, sous la signature du Docteur P. Dabrin; cette lecture instructive vous donnera tous apaisements ainsi que de précieuses indications sur les oreillons.

Dans ce même numéro de « GUERIR », lisez également : Défendez vos yeux, par le D^r J. Giuliani. — Le traitement électrique de l'hypertension artérielle, par le D^r H. Tissier. — La médecine et l'hygiène, par le D^r Vidal. — L'arthritisme, par le D^r A. Davesne. — Les grands problèmes de la vie et de la maladie, expliqués par la théorie de A. Lumière, par Roger Simonet, professeur agrégé. — Aliments propres ou aliments souillés, par le D^r Cazaux. — La philosophie scientifique des Chinois et ses applications à la médecine, par le D^r J. Regnault. — La vaccination anti-variolique, par le D^r G. Laporte, etc.

Nous rappelons que « GUERIR » paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois et est en vente chez tous les marchands de journaux au prix de 2 francs. A défaut, envoi franco : « GUERIR », 12 bis, rue Képler, Paris (16^e). (Joindre 2 fr. en timbres-poste.)

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'Argus de Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Etranger.

ATELIER DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGENE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL
19, Avenue des Fleurs -- MONTE-CARLO
Téléphone 3-33



(9^e Année)

« MINERVA » est le journal le plus complet que vous puissiez désirer. Il défend vos intérêts matériels et moraux de la manière la plus intelligente et la plus honnête. Il entretient aussi votre agrément en publiant les articles les plus documentés sur la Maison, la Puériculture, la Mode, la Littérature, le Cinéma, le Théâtre, le Courrier entre Lectrices, les Nouvelles de Province, etc... Il publie de beaux romans, des contes et des nouvelles; des suppléments gratuits et des numéros spéciaux de Noël, de Pâques, etc...

« MINERVA » organise un Concours de Bébés tous les ans ainsi que des concours divers.

Prendre part aux nombreux concours organisés par « MINERVA » c'est être assuré de recevoir un très beau cadeau par suite de la création de « mentions » aux concurrents non primés.

Spécimen gratuit sur demande
55, AVENUE HOCHÉ - PARIS (8^e)
Tél. : Carnot 78-28

F. FOUSSARIGUES, Directeur Général.

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI 35^e ANNÉE
20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER

15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

GOLF

18^e Trous -- Ouvert toute l'Année

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: RESTAURANT :: :: ::

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

ETABLISSEMENT PHYSIOTHERAPIQUE

Son Luxe, ses Installations Modernes

COMMUNICATIONS RAPIDES

PAR CHEMIN DE FER P.-L.-M.

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B^e DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1932. Un Cinqième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 25601.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 13 mars 1933. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 21463, 26689.

Exploit de M^r Pissarello, huissier à Monaco, en date du 14 avril 1933. Une Obligation 4% de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 58018.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 25 octobre 1933. Vingt et un Coupons Obligations 4% de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, échéance le premier juillet 1933, portant les numéros 8231, 26341 à 26344, 27651 à 27654, 45707, 72002, 118754, à 118758, 164063 à 164065, 143887, 165236. — Un Coupon Obligation 4% de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, échéance le premier janvier 1933, portant le numéro 151679. — Vingt-huit Coupons Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, numéro 70, échéance le premier mai 1933, portant les numéros 5575, 6311 à 6314, 13880, 316838, 346065, 403444, 449590, 449591, 460561 à 460568, 462631, 469143, 473330, 497328, 512048 à 512052. — Deux Coupons Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, numéro 70, échéance le premier mai 1933, portant les numéros 6895, 49322.

Exploit de M^r Pissarello, huissier à Monaco, en date du 4 novembre 1933. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 90455, et neuf Cinqièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 9713, 9792, 11347, 16017, 29116, 31741, 32441, 86873, 86874.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^r Pissarello, huissier à Monaco, en date du 7 juin 1933. Cinq Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 32382, 317312, 321105, 326301, 388425.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 6 juillet 1933. Deux Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 21463, 26689.

Titres frappés de déchéance

Du 26 août 1933. Quatre Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 39428, 44271, 44450, 51344.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco — 1933